

Date de dépôt : 7 octobre 2009

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Alain Charbonnier : Non à la délocalisation d'une entreprise de recyclage de métaux du PAV sur la zone industrielle de la Renfile, car Vernier et ses habitants méritent de souffler un peu et ont droit à une meilleure qualité de vie

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 17 septembre 2009, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Le programme du projet Praille – Acacias – Vernets (PAV) prévoit 20'000 emplois et 14'000 logements de plus dans son périmètre situé dans l'ancienne Genève.

Depuis quelques mois, la délocalisation des entreprises du PAV sur la commune de Vernier est devenue LA solution pour le canton.

Ces entreprises, indésirables partout ailleurs sur le canton, sont désignées tout naturellement pour aller dans les zones industrielles verniolanes, alors que cela fait plus d'une décennie que la commune tente de requalifier son territoire où ses zones industrielles ont vu fleurir des dépôts ces dernières années ou des surfaces de vente de voitures d'occasion.

Dernièrement, la société HOLCIM SA a décidé de vendre sa parcelle de 12'875 m² sise à la route de Vernier. La FTI serait prête à racheter cette dernière afin d'y implanter une entreprise de recyclage de métaux alors que les autorités de Vernier, le canton et Ri Réalim (propriétaire des Blandonnex I, II et III) en collaboration avec les pétroliers ont commandé une étude pour délocaliser les citernes vides situées dans l'angle de la route de Pré-Bois et de la route de Vernier. Ce projet, réalisable dans le court terme, permettrait de libérer l'entrée de Vernier des citernes et libérer une immense zone pouvant accueillir un Blandonnet IV composé de bureaux et d'emplois à forte valeur ajoutée proche de l'autoroute et de l'aéroport.

Vernier a arrêté le principe d'implantations d'entreprises à forte valeur ajoutée dans ses zones d'activité afin de rééquilibrer le secteur entre les entreprises de faible valeur ajoutée occupant beaucoup de surface sur la commune et les entreprises fiscalement intéressantes et dont l'impact sur l'environnement est faible.

Le projet d'agglomération ne doit pas servir de prétexte à continuer de développer une ségrégation territoriale en rejetant les entreprises à faible valeur ajoutée et polluantes dans les communes qui ont déjà accepté beaucoup de sacrifices.

Ma question est la suivante :

Pour que Vernier et ses habitants puissent souffler un peu et aient droit à une meilleure qualité de vie, le Conseil d'Etat va-t-il tout mettre en œuvre, afin que les citernes situées à l'angle Rte de Pré-Bois - Rte de Vernier se délocalisent notamment sur la parcelle de Holcim SA conformément aux conclusions de l'étude commandée par les autorités de Vernier, l'Etat de Genève et Ri Réalim (propriétaire des Blandonnex I, II et III) en collaboration avec les Pétroliers, afin de libérer de nouvelles zones pouvant accueillir des emplois à forte valeur ajoutée ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Cette interpellation porte sur deux enjeux économiques majeurs pour le canton de Genève : la disponibilité de terrains susceptibles d'accueillir des activités industrielles, et la relocalisation de certaines entreprises situées sur le périmètre Praille-Acacias-Vernets (PAV) pour permettre d'amorcer la restructuration urbaine du secteur.

Comme le mentionne le rapport du Conseil d'Etat sur les zones industrielles du 25 mars dernier, le canton de Genève connaît une pénurie grave de terrains à vocation artisanale, industrielle et technologique. Cette pénurie affecte aussi bien la relocalisation d'activités secondaires indispensables à l'économie genevoise, que l'implantation et le développement de nouveaux pôles et entreprises à haute valeur ajoutée, exigeant une surface de 1 à 5 hectares. Cela se traduit concrètement par de grandes difficultés à répondre aux besoins des entreprises et le danger de blocage de certains projets d'urbanisation stratégiques à Genève. Seule la mise à disposition de nouvelles zones industrielles permettra d'offrir des solutions durables et profitables pour l'ensemble des partenaires publics et privés concernés.

Les activités de recyclage visées dans la présente interpellation, et actuellement situées sur le périmètre du PAV, figurent justement parmi celles auxquelles il est indispensable de pouvoir offrir des propositions de relocalisation adaptées et rationnelles. Ces activités sont essentielles pour le fonctionnement économique du canton, et nécessitent un site adapté, entre autres pourvu d'une desserte ferroviaire. Ce type de site est extrêmement rare à Genève, d'où le fort intérêt des acteurs concernés à pouvoir disposer d'une parcelle adaptée aux activités qu'ils déploient.

Conformément au cadre institutionnel et aux procédures en vigueur, le déménagement des activités de recyclage sur la parcelle appartenant à Holcim est en cours de discussion au sein de la Fondation pour les terrains industriels (FTI). Une décision sera prise ces prochaines semaines, en tenant compte de la position de la commune de Vernier et des intérêts cantonaux en jeu. Cette décision sera communiquée aux députés dès qu'elle sera connue.

Par ailleurs, les autorités genevoises s'efforcent, dans la mesure du possible, de répondre aux besoins et attentes des communes en matière de développement économique. Sur la commune de Vernier, les actuels projets de déclassement à l'enquête - Crotte au Loup, Le Signal et Montfleury - visent à permettre l'accueil de nouvelles activités, si possible à haute valeur ajoutée. Le Conseil d'Etat souhaite également développer une stratégie concertée entre les acteurs concernés et va par ailleurs lancer une étude globale intégrant notamment les questions de mobilité sur l'ensemble des terrains industriels existants et projetés sis sur la commune de Vernier.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert HENSLER

Le président :
David HILER